



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>14071</b>	<b>De M. Nicolas Pacquot ( Renaissance - Doubs )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> > examens, concours et diplômes	<b>Tête d'analyse</b> > Délocalisation des examens/concours organisés à Paris durant les JO	<b>Analyse</b> > Délocalisation des examens/concours organisés à Paris durant les JO.
Question publiée au JO le : <b>26/12/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>26/03/2024</b> page : <b>2412</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b>		

### Texte de la question

M. Nicolas Pacquot appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur un sujet crucial : l'organisation des examens de fin d'année scolaire des étudiants en 2024, période qui coïncide avec la tenue des Jeux olympiques et paralympiques en France. Cette année à venir s'annonce comme une opportunité exceptionnelle pour mettre en avant la France. Les Jeux olympiques et paralympiques représentent un évènement d'envergure qui mettra en lumière l'excellence sportive et consolidera les liens entre les nations. Cependant, une inquiétude considérable émerge pour les futurs candidats aux concours et examens habituellement organisés dans la capitale. En effet, en raison de cet évènement majeur, l'accès aux logements et aux transports à Paris deviendra particulièrement complexe, tandis que les coûts associés poseront un défi supplémentaire pour les candidats. Face à ce contexte préoccupant, la solution alternative pour cette année serait la délocalisation des concours nationaux prévus à Paris vers des régions plus accessibles. Cette dérogation temporaire permettrait d'atténuer les contraintes logistiques et financières auxquelles seraient confrontés les étudiants et les candidats aux examens et concours. L'adoption de cette mesure de délocalisation, permettrait non seulement de prévenir les difficultés liées à la congestion des infrastructures à Paris pendant les Jeux olympiques et paralympiques, mais aussi d'offrir des conditions plus équitables à tous les étudiants, sans compromettre l'intégrité et le sérieux des épreuves. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend prendre de telles mesures.

### Texte de la réponse

L'organisation à Paris des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP), durant l'été 2024, aura, par l'afflux dans la capitale d'un grand nombre de publics comme par les défis logistiques qui en résulteront, un impact sur le déroulement des épreuves des concours d'admission dans les grandes écoles. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche se préoccupe de le limiter au maximum en accompagnant les services des concours des écoles, et, par-delà ces derniers, les candidats, particulièrement ceux de la filière scientifique, qui passent habituellement leurs oraux en Ile-de-France pour des raisons d'infrastructures. Un référent ministériel Olympique et Paralympique a été nommé pour représenter le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein du comité interministériel présidé par le délégué interministériel aux jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP). Auprès de ce dernier, il a porté plusieurs demandes, au bénéfice des candidats aux concours d'admission dans les

grandes écoles, relatives notamment au logement en Ile-de-France et au transport ferroviaire. Les premiers éléments de réponse obtenus sont rassurants. Un comité de pilotage, consacré à la session 2024 des concours et coprésidé par la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la cheffe de l'IGESR, a été constitué. Il rassemble, autour du référent ministériel pour les JOP du ministère de l'enseignement supérieur et recherche et de plusieurs acteurs de l'enseignement supérieur, les responsables des concours ou des services des concours des grandes écoles. Se réunissant toutes les six semaines depuis septembre dernier, il permet le partage le plus large possible des informations sur l'organisation des concours et des Jeux, évalue les risques et favorise l'émergence de propositions et de solutions. D'ores et déjà, les services des concours des écoles, soucieux de l'intérêt des étudiants et du bon déroulement des épreuves, ont pris des décisions de nature à pallier plusieurs difficultés. Certaines épreuves orales ont ainsi été avancées pour être éloignées de l'ouverture des Jeux. Par ailleurs, les oraux du concours commun INP, c'est-à-dire le plus gros concours scientifique avec 19 000 candidats, ainsi que l'épreuve commune de TIPE seront délocalisés à Toulouse, ville qui n'accueillera aucune épreuve olympique. Dans cette mesure et de manière consensuelle, le calendrier des concours d'entrée dans les grandes écoles a pu être publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 4 janvier 2024.